

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)
autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation et de cogénération

Société BIOTEPPE

Commune de ROMANS-SUR-ISERE (26100)

lieu-dit « Loubat » - parcelles ZI 1, 2 et 113

Par arrêté n° 2017017-0025 du 17 janvier 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **lundi 13 février 2017 au vendredi 17 mars 2017 inclus**.

Au terme de la procédure, une autorisation unique ICPE assortie du respect de prescriptions, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. André ROCHE, ingénieur divisionnaire des TPE, retraité ; le commissaire enquêteur suppléant est **M. Thierry AWENENGO-DALBERTO**, architecte, ingénieur, expert énergétique.

Le présent avis d'enquête publique, et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet des services de l'État en Drôme : www.drome.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est disponible en mairie de ROMANS-SUR-ISERE, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale en mairie siège de l'enquête : **Mairie de Romans CS 41012 Place Jules-Nadi 26102 Romans-sur-Isère Cedex**, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Ce dossier est également consultable, pendant l'enquête, sur le site Internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique. Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de Romans-sur-Isère.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 2 km sont : ROMANS-SUR-ISERE, GRANGES-LES-BEAUMONT, SAINT-BARDOUX, CLERIEUX et CHATEAUNEUF-SUR-ISERE.

Les communes concernées par le plan d'épandage sont : ROMANS-SUR-ISERE, GRANGES-LES-BEAUMONT, SAINT-BARDOUX, CLERIEUX, CHABEUIL, CHANOS-CURSON, CHATUZANGE-LE-GOUBET, GENISSIEUX, JAILLANS, MARCHES, MONTELIER, MOURS-SAINT-EUSEBE, PEYRINS, ROCHEFORT-SAMSON, TRIORS et MERCUROL-VEAUNES.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de ROMANS-SUR-ISERE :

- le **lundi 13 février 2017** de **9h00 à 12h00**
- le **mardi 21 février 2017** de **14h00 à 17h00**
- le **jeudi 2 mars 2017** de **9h00 à 12h00**
- le **mercredi 8 mars 2017** de **14h00 à 17h00**
- le **vendredi 17 mars 2017** de **14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de ROMANS-SUR-ISERE, ainsi qu'en préfecture de la Drôme (Bureau des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'État en Drôme : www.drome.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Monsieur Michel ROZAND – Lieu-dit Charbesse 26100 Romans-sur-Isère
Tel : 06-12-06-94-24 - Courriel : mirozand@wanadoo.fr